

Conditions générales de vente

Camping de Montréal

La location d'un emplacement ou d'un hébergement de type caravane, mobil home, chalet ou tente meublée implique la **totale** acceptation et l'engagement de s'y conformer des conditions de ventes et le règlement intérieur officielle du camping par les parties contractantes.

Location d'emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping car.

Le prix de l'emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ ; hors saison ces conditions peuvent être assouplies. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Il comprend l'emplacement, un véhicule, une tente ou une caravane. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août). Dans les forfaits, une ou deux personnes peuvent être incluses (voir les tarifs).

Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, électricité 10 ampères, visiteur, etc) font l'objet d'un coût journalier.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

Location d'hébergements : Définition des saisons de location : Se référer aux fiches de tarifs.

Périodes et durée de location : Les locations sont possibles pour une semaine ou à la nuit, en juillet-août selon disponibilités. En juillet-août, les hébergements sont loués pour une semaine du samedi au samedi.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau, gaz, électricité), l'accès aux services de l'accueil, la piscine, aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août).

Les locations sont disponibles **à partir de 16h00 le jour de l'arrivée** et doivent être libérées **avant 10h00 le jour du départ** ; hors saison ces conditions peuvent être assouplies. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession, sous-location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs. Son versement pourra être demandé par chèque ou carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux satisfaisant.

Dans le cas contraire il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

- Un montant forfaitaire de 50€ pour des installations nettoyées de façon insuffisante.

- Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant.

- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

Règlement du séjour :

La réservation du séjour ne devient effective qu'après le règlement par le locataire d'un acompte de 30% du séjour et des frais de dossier 15,00 € (offerte).

Emplacements et Locations : Le solde du séjour doit être réglé en arrivages au camping **sans rappel** de notre part ou à la veille le jour de départ pour l'emplacement. Séjour week-end du vendredi 16h à dimanche 16h, règlement de la totalité du séjour à la réservation. Séjour d'une nuitée de 14h à 11h, règlement de la totalité du séjour à la réservation.

Règlement du solde : à défaut de parfait paiement à la date convenue, le Camping de Montréal est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

Modifications de séjour : Possibilité de modification sous réserve de disponibilité.

Arrivées retardées / départs anticipés :

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 12H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

Promotions - Ventes de dernière minute :

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions (offres dernières minutes) ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

Annulation : Dans le cas d'une annulation du fait du Camping de Montréal : les sommes versées seront remboursées sauf en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation du fait du client : celui-ci devra avertir par écrit le Camping de Montréal (courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

Barème d'annulation :

- Plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est restitué. Les frais de réservation sont conservés. (15.00€ frais de dossier)

- Entre 30 jours et 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte et les frais de réservation sont conservés et représentent le règlement des frais d'annulation.

- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation sur le camping : le montant total du séjour est exigible.

Assurances :

Il appartient au locataire d'être assuré en Responsabilité Civile. Le Camping de Montréal décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc ... et en cas d'accident relevant de la Responsabilité Civile du locataire.

Vente par internet, droit de rétractation : Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats en ligne tels que les prestations de services d'hébergement ou de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

Règlement intérieur : Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

Litige : En cas de difficulté dans l'application du contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord important, le tribunal ou un médiateur compétent est celui défini par l'article L.141-5 du code de la consommation.

Informations générales : Soucieux de votre confort et de votre satisfaction, nous appliquons une politique d'amélioration permanente des équipements de notre établissement. C'est pourquoi, et malgré tout le soin apporté à l'exactitude des informations qui figurent dans ces documents, ils ne peuvent être considérés comme guide infaillible des spécifications de notre offre commerciale, par ailleurs soumise aux aléas climatiques.

Camping de Montréal
SARL Les Oliveades
Rue Petit Moulin
87380 Saint Germain les Belles

Jan2018